

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le cinq (5) décembre 2022 à 20h00 au centre Lepageois.

Étaient présents :  
Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant :  
Sylvain Claveau  
Marc Lajoie  
Gervais Morissette  
Roger Bérubé

Sont absents :  
Francis Dompierre  
Josée Martin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
Un moment de silence
  
2. **2022-251** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.  
Il est proposé par Monsieur Marc Lajoie et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.
  
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 7 ET 21 NOVEMBRE 2022**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 7 et 21 décembre 2022 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.  
  
**2022-252** Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 tel que présenté.  
  
**2022-253** Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance 21 novembre 2022 tel que présenté.
  
4. **2022-254** **ACCEPTATION DES COMPTES**  
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.  
  
Il est proposé par Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

**LISTE DES COMPTES**  
**Période 11**

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ECROU FOURNITURE	1685169	C2202882	13,73
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	double clé salle muni	1687822	C2202882	9,15
ADMQ	FORMATION WEB ADMQ	fac04944	C2202883	143,72
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE NOV 2022	NOV 2022	C2202884	180,00
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	entretien bionest	sv358326	C2202885	607,98
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	réparation hub, tampon western	bc34034	C2202886	534,17
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	PINCE A COUPE OBLIQUE OUTIL	503851	C2202887	11,44
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	huile hydrolique charrue	503880	C2202887	84,77
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	fil noyau flux charrue	503706	C2202887	151,61
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	mèche, luminaire dome	503455	C2202887	29,25
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	kit mini fusible	503319	C2202887	11,39
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	fourniture F-150 plateforme	502958	C2202887	322,95
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	touret pneumatique rectifieuse	503090	C2202887	41,34
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	burin a tige	503129	C2202887	26,39
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	LAMPE DEL, CAMION GARAGE	505617	C2202887	308,32
BMR MONT-JOLI- UNORIA COOPÉRATIVE	abri auto	fc00007913	C2202888	436,87
BMR MONT-JOLI- UNORIA COOPÉRATIVE	déglacant sac	fad0002193	C2202888	32,97
BMR MONT-JOLI- UNORIA COOPÉRATIVE	gant voirie	fae0002674	C2202888	12,00
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	FORET, HUIL FOURNITURE	31096767	C2202889	31,71
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	TUBING PLATE FORME	31097009	C2202889	77,22
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	FER PLAT F-150	31096782	C2202889	20,64
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	ECROU.BOULON PLATEFORME	31096789	C2202889	21,89
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	2022033114155	C2202890	10,00
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	202202740698	C2202890	10,00
GFL ENVIRONNEMENTAL 2022 INC.	collecte novembre 2022	233736	C2202912	2 513,77
H2 LAB	analyse d'eau	83210	C2202891	138,55
PIÈCES D'AUTO YANNICK HUET	boite plateforme	17641	C2202892	517,39
HYDRO-QUÉBEC	élec 2445 rue principale	655902584113	L2200143	85,46
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	633402623943	L2200144	148,46
HYDRO-QUÉBEC	élec 2207 rte 132	682902471312	L2200145	44,14
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	chemise légal et caisse papier	325858	C2202893	138,30
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE DIESEL NOV 2022	561777	C2202894	1 631,43
BUOPRO CITATION	CONTRAT SERVICE	1718203	C2202895	121,13
BUOPRO CITATION	CONTRAT SERVICE	295170	L2200146	171,20
LOCAFLEX LÉVESQUE INC.	KIT FILS MANETTE SABLEUSE	23327	C2202896	1 384,30
MAGELLA ROUSSEL	repas congrès 10 nov 22	846091	C2202897	33,34
SERVICE M. GAGNÉ INC.	MR5, gravier	1882	C2202898	229,95
MRC DE LA MITIS	evimbec confection role	39622	C2202899	292,13
MRC DE LA MITIS	antidote renouvellement	39639	C2202899	14,70
MRC DE LA MITIS	hon.coop.mun.robidoux.etudegar	39649	C2202899	90,00
MRC DE LA MITIS	ORDI PORTABLE ADMIN	39664	C2202899	1 141,08
MRC DE LA MITIS	AJUSTEMENT QP- MAT RÉSIDUELLE	39685	C2202899	1 613,02
NOËLLINE BANVILLE	REMB,FAC.Q2.R22 CARACTÉRISA	718	C2202901	517,39
NOËLLINE BANVILLE	CARACTÉRISATION PARTIE2 URBA	796	C2202911	1 293,46
NOËLLINE BANVILLE	TEST SOL/PELLE	28068	C2202911	282,20
PF SERVICE-CONSEIL INC.	REDDITIONCOMPTE AIRRL2020-738	172	C2202902	478,30
PF SERVICE-CONSEIL INC.	GESTION SOUTIEN TECQ 19-23	171	C2202902	241,45
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	huile chauffage 385L/2.1760\$/L	81532409	C2202903	970,11
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	huile chauff. 678.3L/1.895\$/L	82201531	C2202903	1 484,76
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#22 CRÉDITBAIL WESTERNSTAR	NOV 2022	L2200147	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2022	L2200148	1 459,36
REVENU QUÉBEC	REMISE PROV NOVEMBRE 2022	NOVEMVRE 2022	L2200149	3 827,07
RESTO HYDRAULIQUE INC.	COUPER FER PLATEFORME F-150	85206	C2202904	299,12
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	SAC POUBELLE	12159	C2202905	34,44
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	papier toilette essuie tout	012186	C2202905	130,90
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRUCLATION NOV 2022	NOV 2022	L2200150	215,80
SOCIÉTÉ NATIONALE DU L'EST DU QUÉBEC INC	DRAPEAU QC X4	2646	C2202906	270,00
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT	TRAVAUX RÉSEAU DOME AQUEDUC	4132	C2202907	419,98
USINAGE MOBILE LAMBERT INC.	PLAQUE FER F150	7301	C2202908	60,80
LES SERVICES VERRIO INC.	changement d'huile f250	580168	C2202909	92,93
VILLE DE MONT-JOLI	bureau éco appliqué CA lacgros	21551	C2202910	1 031,50
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MANTEAU DOUBLÉ VOIRIE	308702	L2200151	176,80
VISA AFFAIRES DESJARDINS	COURRIER RECOMMANDÉ	2022-11-07	L2200152	12,44
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CAISSE D'EAU	01-11-2022	L2200153	7,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2022-11-01	L2200154	23,82
VISA AFFAIRES DESJARDINS	diesel	2022-11-29	L2200155	349,13
VISA AFFAIRES DESJARDINS	décoration Noël	22-11-29	L2200156	110,38
VISA AFFAIRES DESJARDINS	botte néos voirie	310141	L2200157	185,58

31 387,47\$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**BILAN DU MOIS**

Salaires nets : 5 employés	9 709.51\$
<u>Total des factures :</u>	<u>31 387.47\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	41 546.98\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	11 241.53\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>9 709.51\$</u>
<b>Reste à payer :</b>	<b>20 595.94\$</b>

5. 2022-255

**AUTORISATION DE PAIEMENT-SANI-MANIC**

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 61597 à Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques du secteur du lac du Gros-Ruisseau au montant de 9 657.90\$ tx incluses

6. 2022-256

**AUTORISATION DE PAIEMENT- VILLE DE MONT-JOLI-3<sup>E</sup> VERSEMENT  
REGROUPEMENT INCENDIE**

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 21000 à la Ville de Mont-Joli pour le 3<sup>e</sup> versement pour le regroupement incendie au montant de 19 025\$.

7. 2022-257

**AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-MISE À JOUR-EVIMBEC**

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 39660 à la MRC de la Mitis pour la mise à jour du rôle d'évaluation au montant de 2 709.47\$.

8. 2022-258

**ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS DES  
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Considérant** l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;

**Considérant** l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Pour ces motifs et autres**, sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyée par Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte le calendrier suivant pour l'année 2023:

Lundi, 16 janvier, 20h00	Lundi, 10 juillet, 20h00
Lundi, 6 février, 20h00	Lundi, 7 août, 20h00
Lundi, 6 mars, 20h00	Lundi, 11 septembre, 20h00
Lundi, 3 avril, 20h00	Lundi, 2 octobre, 20h00
Lundi, 1 <sup>er</sup> mai, 20h00	Lundi, 6 novembre, 20h00
Lundi, 5 juin, 20h00	Lundi, 4 décembre, 20h00

9. 2022-259

**RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a participé à un appel d'offres commun pour la collecte des matières résiduelles pour les années 2023 et 2024;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué à cet effet ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 14 novembre 2022 à 10h00 et que les résultats sont les suivants ;

	Option A	Option B
• Exploitation Jaffa inc.(2023)	558 612.94\$	580 853.70\$
• Exploitation Jaffa inc.(2024)	575 431.48\$	598 362.09\$
• GFL Environnemental inc. (2023)	613 148.31\$	604 245.69\$
• GFL Environnemental inc.(2024)	634 908.66\$	625 649.94\$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

Considérant que monsieur Jean Robidoux a procédé à l'analyse des soumissions et qu'il s'avère que le plus bas soumissionnaire « Exploitation Jaffa inc. » est conforme tel que mentionné dans son analyse datée du 14 novembre 2022;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à la compagnie « Exploitation Jaffa inc. », selon l'option A, au montant de 38 736.00\$ pour 2023 et 39 912\$ pour l'année 2024 pour St-Joseph-de-Lepage et ce avant taxe. Le tout aux conditions établies dans le document d'appel d'offres intitulé **AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**, contenant 45 pages.

10. 2022

**DÉPÔT DE LA LISTE D'ARRÉRAGES DES TAXES**

Il y a dépôt de la liste d'arrérages de taxes. Au montant de 33 469.67\$

11. 2022-260

**DÉPÔT DU REGISTRE DE DON**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2022 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Joseph-de-Lepage. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis l'adoption.

12. 2022-261

**CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de planifier la séance extraordinaire de l'adoption du budget au 19 décembre 2022 à 19h00.

13. 2022-262

**AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2022-07 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LES SERVICES INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUTS, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE ET LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE**

Un avis de motion est donné par Monsieur Marc Lajoie pour le règlement 2022-07 ayant pour objet de fixer le taux de la taxation.

14. 2022-263

**INDEXATION SALAIRE-ÉLUS(E), TECHNICIEN EN EAUX ET AGENT DE VITALISATION**

Sur proposition de Gervais Morissette et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde l'indexation de 5% pour les employés, technicien en eaux et en l'agent de vitalisation et les élus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

15. 2022

**INDEXATION SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

reporter

16. 2022-264

**RÉSOLUTION-DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND DE LA VITALISATION VOLET 4 DU MAMH**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage possède déjà une entente intermunicipale au niveau des Loisirs avec les Municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc en se partageant un coordonnateur aux loisirs;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Joseph-de-Lepage et de La Rédemption ont sur leur territoire un camp de jour et que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est en train d'en planifier un pour sa ville;

**ATTENDU QUE** Saint-Joseph-de-Lepage fêtera en 2023 son 150<sup>e</sup> anniversaire et que la municipalité s'inspire des enjeux rencontrés lors du 100<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Jeanne-d'Arc qui a eu lieu en 2022 pour améliorer son offre durant les festivités;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE** la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social;

**ATTENDU QUE** la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer;

**ATTENDU QUE** l'augmentation de l'offre en loisir augmente d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU QU'**une trop grande partie des dépenses liées au service aux loisirs est en lien avec la location et le transport du type d'équipement proposé par la demande de subvention;

**ATTENDU QUE** l'URLS du Bas-Saint-Laurent ne finance pas l'acquisition de modules gonflables et que la MRC de la Mitis réclame qu'une demande soit fait directement au MAMH avant de pouvoir lui présenter ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau

Appuyé par Monsieur Marc Lajoie

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage mandate la municipalité de La Rédemption afin de déposer un projet auprès du MAMH, soit une demande de subvention au Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité afin d'acquérir du matériel en loisirs et que la municipalité de La Rédemption soit nommée en tant que fiduciaire du projet;

**QU'**advenant l'obtention de la subvention, les modalités concernant la gestion et le partage du nouvel équipement sera mis en annexe de l'entente intermunicipale en loisirs entre Saint-Joseph-de-Lepage, la Rédemption et Sainte-Jeanne-D'Arc;

**QUE** le nouvel équipement sera sous la responsabilité du coordonnateur aux loisirs.

**17. 2022-265**

**AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET ÉCLAIRAGES EXTÉRIEURS À LA SALLE MUNICIPALE**

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'octroyer le contrat d'amélioration des installations électriques et éclairages extérieurs aux électriciens Jacques Bérubé inc. au montant de 2930\$ avant tx.

**18. 2022-266**

**AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE FAUCARDAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DU LAC-DU-GROS-RUISSEAU**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Bérubé appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité d'autoriser un mandat de services professionnels dans le cadre du projet de faucardage du myriophylle à épis à monsieur Jean Robidoux, et ce, pour un tarif horaire de 18\$ pour un maximum de 50 heures.

Dans une entente de coopération avec la Ville de Mont-Joli, la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage s'engage à payer les honoraires du chargé de projet et en refacturer la moitié à celle-ci.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Jean Robidoux, chargé de projet, à représenter et à agir à titre de mandataire aux fins des demandes d'autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ainsi que le ministère de Pêches et Océans Canada, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli dans le cadre du projet de faucardage du myriophylle à épis du comité de sauvegarde du Lac du Gros-Ruisseau.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

19. 2022-267

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

Sur proposé de Monsieur Marc Lajoie, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale à signer la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération établit entre la municipalité et Bell Canada;

**QUE** ladite entente entrera en vigueur dès sa signature, et ce, pour une période de dix (10) ans à moins qu'elle ne soit autrement résiliée en vertu de l'entente.

20. 2022-268

**DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERT'ACTION LEPAGEOIS CONCERNANT SON PLAN DE COMMANDITES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU 150<sup>E</sup> DE LA MUNIICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage fêtera en 2023 son 150<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QU'UN évènement spécial se tiendra les 4-5-6 août 2023 dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE La Corporation de Développement durable CONCERT'ACTION LEPAGEOIS est un Organisme à But non lucratif (OBNL) qui a pour objectif de promouvoir le développement durable de la communauté à des fins purement philanthropiques afin d'initier, de soutenir, parrainer des activités de concertation, de mobilisation, de planification dont les impacts directs et indirects répondent à sa mission principale; soit de promouvoir, planifier, réaliser des activités récréatives; de mettre en évidence la spécificité du patrimoine bâti, de même que l'identité propre à la communauté de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QU'UN comité a été mis en place par la municipalité et la société civile afin de commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Joseph-de-Lepage et que ce comité organisateur a pour mandat d'organiser, en collaboration avec la municipalité, les festivités et activités de financement.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Durable CONCERT'ACTION Lepageois a été mandatée par le comité du 150<sup>e</sup> pour l'accompagner dans l'organisation des festivités, les demandes de permis, les demandes de commandites et la gestion financière des activités qui ne sont pas directement organisé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage de commémorer son 150<sup>e</sup> anniversaire avec brio et qu'il faudra pour y arriver avoir des partenaires qui participent à son rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage possède une image de marque, un logo qui lui est propre et des couleurs facilement reconnaissables;

CONSIDÉRANT QUE le comité du 150<sup>e</sup> et la municipalité ont mis en place un plan de commandites pour l'aider dans ses démarches auprès d'éventuels partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement durable CONCERT'ACTION Lepageois est fiduciaire des montants recueillis par les activités organisées par le comité du 150<sup>e</sup>;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage d'appuyer le « Plan de commandite » du Comité du 150<sup>e</sup> de Saint-Joseph-de-Lepage et que l'argent amassé dans le cadre de ce programme par le comité du 150<sup>e</sup> soit géré par la Corporation de Développement durable CONCERT'ACTION Lepageois;

QUE la corporation et le comité du 150<sup>e</sup> puisse utiliser avec l'autorisation de la municipalité son image de marque à des fins promotionnelles dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, sans en obtenir l'exclusivité;

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

ET QU'advenant un excédant, l'argent amassé par la Corporation puisse être investi dans des activités pour les années futures sur le territoire de Saint-Joseph-de-Lepage ou pour aider les autres organismes de la municipalité à poursuivre le développement de leurs différentes missions.

21. 2022-269

**REMBOURSEMENT DE DROIT DE MUTATION**

Considérant que le matricule 5581 52 5252 est inscrit au MAPAQ depuis le 4 juin 2021 et que celui-ci n'était pas mentionné sur l'acte notarié lors de la transaction et lors de la réception, un droit de mutation a été émis;

Suite à des vérifications avec le MAPAQ et avec la Firme d'évaluation et reçu la confirmation papier qu'il était bien inscrit au MAPAQ et que celui-ci était exonérer de mutation;

Pour ces motifs :

Il est proposé de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder au remboursement de la taxe de droit de mutation au matricule 5581 52 5252 au montant de 3 516.00\$.

22. 2022-270

**DEMANDE EMPLOI ÉTÉ CANADA**

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage fait la demande de projet étudiant dans le cadre Emploi été Canada pour 2 postes d'animateurs de terrain de jeux à 40 heures semaines pour 7 semaines. Et nomme la directrice à remplir le formulaire et à signer les documents requis au nom et pour la municipalité.

23.

**FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.**

Le bureau sera fermé du 21 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclusivement.

24.

**AFFAIRES NOUVELLES**

A) le conseil est d'accord pour émettre un avis d'infraction pour le dossier problématique d'avoir fait des travaux sans permis

25.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

26. 2022-271

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette déclare la fermeture de l'assemblée à 20h44.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire

\_\_\_\_\_  
Tammy Caron, Directrice-générale  
et greffière-trés. DMA

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, tenue au centre Lepageois à 20 h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire